



CHARLEVAL
EN PROVENCE

Procès-verbal

du Conseil Municipal

Séance du Dimanche 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame REVOL Pierrette (Doyenne), après avoir été convoqué le 16 mars 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président : Pierrette REVOL
Secrétaire de séance : Amandine CHAMBRIARD

Présents (23) : Christophe HOCMARD, Bérengère GAUTHIER, Didier CHORDA, Pierrette REVOL, Laurent LASSALES, Christel CARBONNEL, Luc DUBET, Isabelle LONGEPEE, Frédéric GINOUX, Magali GAZEL, Pierrick LAGALLE, Emelyne ARMENICO, Jean VERMEL, Amandine CHAMBRIARD, Farid ZEGUERFI, Delphine CHAZEAU, Hugo ROUX, Delphine SANGIORGIO, Nathalie FAURE, Charles FORGES, Nadège PIGAGLIO, Gérard MARCHETTI, Audrey SOULIER.

Représentés (0) :

Absents (0) :

DELIBERATION n°2026-1 : ELECTION DU MAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122-7, L2122-8

Considérant, que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée

Considérant, que conformément à l'article L 2122-7 du Code général des Collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. » L'assemblée est invitée à procéder à l'élection du maire.

Le candidat déclaré est : Monsieur Christophe HOCMARD.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (vingt trois)

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 5 (cinq)

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 18 (dix huit)

Mme Bérengère GAUTHIER 18 voix
Monsieur LASSALLES Laurent 18 voix
Madame REVOL Pierrette 18 voix
Monsieur Luc DUBET 18 voix
Madame Christel CARBONNEL 18 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste de : Ensemble pour Charleval

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 1111-13 et L 1111-14 du Code Général des collectivités territoriales et de la charte de l'élu local (il a été remis à chaque conseiller municipaux un exemplaire soit par mail , soit par version papier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30

Le Maire,
Christophe HOCMARD

